



Pénibilité : Prévention et Réparation

La direction a convoqué les organisations syndicales pour une première réunion sur la pénibilité. Celle-ci s'est tenue le 27 septembre et concerne le Groupe Michelin.

La direction a présenté un diagnostic sur le nombre de salariés impactés par la pénibilité, le constat est alarmant : le taux de l'effectif concerné par les facteurs pénibilité est de 62 % de salariés qui sont touchés. La direction reconnaît qu'il y a de la pénibilité dans les ateliers, mais elle ne veut pas parler des risques psychosociaux, de la souffrance au travail, ni du stress, etc... La direction dit qu'il n'y aura pas réparation par des départs anticipés en retraite.

Pour la CGT, on veut parler de tout l'effectif inscrit dans le groupe et parler prévention et réparation avec un départ anticipé.

Michelin fait, comme dans la Branche du Caoutchouc, il refuse de discuter la réparation.

Il faut que toutes les organisations syndicales, chez Michelin, prennent la même position, comme elles l'ont fait dans la Branche à Paris le 18 juillet dernier, par la déclaration ci-dessous :

Pour cela, LA CGT REVENDIQUE :

Le temps pendant lequel le ou la salarié(e) a subi une pénibilité ouvre un droit proportionnel à l'exposition.

Pour un an de travail pénible, le départ sera anticipé de 3 mois (exemple : 20 ans de travaux pénibles donnent droit à 5 ans de départ anticipé). Après 15 ans de travaux pénibles, il sera recherché, avec l'accord du salarié, prioritairement un poste non pénible ou à défaut moins pénible, avec maintien de la rémunération.

Ceci doit impérativement passer par une évolution de carrière dirigée par une véritable politique de formation professionnelle permettant d'acquérir les connaissances pour sortir du carcan des métiers pénibles.

DÉCLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU CAOUTCHOUC CGT ; CFE-CGC ; CFTD ; FO ; CFTC:

Les organisations syndicales signataires de ce courrier vous informent qu'il n'y aura pas de signature d'accord sur la pénibilité dans la Branche du Caoutchouc, si celui-ci ne comporte pas les deux volets :

- *Prévention*
- *Réparation/Compensation (ou, au-delà des mots, un volet se rapportant à ces problématiques).*

Pour la CGT : nous ne sommes pas pressés, prenons le temps, car il est inadmissible de laisser des salariés usés au travail pour leurs seuls profits !

PROPOSITIONS DES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES :

SUD : DEMANDE DES DEPARTS ANTICIPES, MAIS SI PAS POSSIBLE, REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET AMENAGEMENT.

FO : REPARATION AVEC UN DEPART A 57 ANS.

CGC : MAINTIEN AU POSTE ET DANS L'EMPLOI AVEC AMENAGEMENT DE FIN DE CARRIERE, VOIRE DEPART ANTICIPE SI POSSIBLE.

CFDT : ALLEGEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL ; ALLEGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ; PAS PLUS DE 25 ANS EN EQUIPE ; POSSIBILITE DE TRANSFORMER L'INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE EN JOURS DE REPOS POUR POUVOIR ANTICIPER LE DEPART A LA RETRAITE.

CFTC : DEPART ANTICIPE, AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL ; EPARGNE DE JOURS DE CET POUR ANTICIPER LES DEPARTS.

Compte tenu des divergences des revendications, la CGT a convoqué une intersyndicale sur ce dossier.

Pourtant, dans certaines branches, comme par exemple le Pétrole, des mesures de compensation relatives au travail posté ont été signées, cela va de 12 mois à 4 ans.



Pourquoi dans le pétrole, c'est possible et rien chez Michelin, il est à croire que ce serait une promenade de santé de venir travailler dans le Groupe ?...

Pourtant à une certaine époque, la direction a bien reconnu la pénibilité pour vider les usines se servant des plans soi-disant sociaux (CCA), avec les 15 ans au poste de travail de nuit. Mais il est vrai que c'était avec les aides des Pouvoirs Publics pour le financement.

Le "fric" existe pour payer ces mesures !

Agir ou subir, telle est la question qui nous est posée. **Il faut une mobilisation à la hauteur pour obliger l'entreprise à négocier la réparation !**

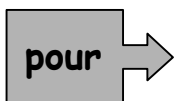
Le premier rendez-vous que vous propose la CGT est le 11 octobre prochain.

SALAIRES :

Un dossier très sensible que l'on ne doit pas laisser de côté, c'est celui des salaires. S'il n'y a pas de mobilisation importante, il ne faudra pas attendre grand chose de la réunion sur les salaires au mois de décembre.

Bien sur, il y a la prime PPVA que l'on va percevoir. Mais elle ne sera pas aussi importante que l'annonce faite par le Gouvernement à grand renfort médiatique, **elle sera proportionnelle au salaire.** Lors de la négociation, la CGT a demandé l'ouverture de négociations sur les salaires.

C'est pour cela que la CGT vous appelle le 11 octobre



la défense du pouvoir d'achat, la reconnaissance de la pénibilité, la défense de la protection sociale, de l'emploi..



**à la MANIFESTATION
à 10 heures Place Delille**

avec grève et arrêts de travail :

Equipe A et 2 X 4 ... à 10 heures

Equipe B après le casse-croûte

Equipe C possibilité d'arrêt la veille.